

CN D
VERS LE BAL LOUIS XIII
D'APRÈS *APOLOGIE*
***DE LA DANSE* (1623)**
DE FRANÇOIS DE LAUZE

Christine Bayle, Irène Feste, Sarah Berreby,
Pierre-François Dollé, Caroline Ducrest,
Emmanuel Soulhat, Patrick Blanc, Isabelle
Dumont, Juliette Roumailhac, Stéphanie
Petibon, Gérard Rebours & Gudrun Skamletz

Aide à la recherche et au patrimoine
en danse 2020 – synthèse fév. 2022

RÉSUMÉ DU PROJET

« Vers le bal Louis XIII d'après le traité *Apologie de la danse* de François de Lauze et *Louange de la danse* de Barthélémy de Montagut », par **Christine Bayle**, compagnie Belles Dances, avec **Patrick Blanc** et l'ensemble musical Passo Finto, **Irène Feste**, assistante, **Sarah Berreby**, **Pierre-François Dollé**, **Caroline Ducrest**, **Gudrun Skamletz**, **Emmanuel Soulhat**, **Stéphanie Petibon**, **Juliette Roumailhac**, **Isabelle Dumont**, **Gudrun Skamletz**, **Gérard Rebours** et **Pierre-François Dollé**

[recherche appliquée]

Cette recherche consiste en une pratique régulière sur une vingtaine d'années avant que nous puissions approcher quelque chose du style qui sera déterminant pour longtemps. Plusieurs traités, proches par leur période de publication et mis en relation, montrent une évolution pour ne pas dire une révolution de style.

Le premier autour de 1610, *Instruction pour danser les dances*, révélait les danses de la toute fin du 16^e siècle et du tout début 17^e siècle, selon une forme qui reflétait des influences italiennes et espagnoles mais le plus souvent dans des formes encore de danses de la Renaissance, danses de groupes (branles en ronde) ainsi que d'autres ; il révélait pour la première fois un bal de cour, constituant une « suite à l'ouverture du bal » et, d'autre part, des danses d'origines et de formes assez hétéroclites mais qui donnaient un changement varié, notable par rapport à la Renaissance, tout en renouvelant plusieurs, enfin des danses nouvelles ou/et de maîtres à danser où se révélait un minimalisme certain.

Les deux traités, de 1620-23, objets de notre nouvelle recherche pratique, ont pu cette fois être approfondis au niveau de la compréhension que nous en avons approchée, et leur pratique éclaircie après ce nouveau travail de réalisation. Ce sont bien sûr des hypothèses qui nous semblent marquer une nouvelle logique.

Dans un premier temps, nous remettrons en lumière le contexte de ces deux traités, fort proches dans leurs textes puisqu'il s'agit d'un traité publié en 1623 mais qui daterait en fait de 1619, *Apologie de la danse* de François de Lauze, et de son plagiat, *Louange de la danse*, publié en 1620 par un sien collègue, maître à danser qui a pignon sur rue à la cour d'Angleterre au moment de ces publications, Barthélémy de Montagut.

Puis nous analyserons, avec des démonstrations enregistrées en vidéo, les principes de base nouveaux qui régissent cette première « suite de bal » qui reprend celle décrite dans *Instruction* dans le même

AIDE À LA RECHERCHE ET AU PATRIMOINE EN DANSE 2020

ordre des danses tout en la renouvelant complètement, et deux danses qui rompent avec ce qu'elles étaient auparavant, et nous en apprennent plus sur le style désormais en vigueur.

Ce qui est une absolue nouveauté est l'obligation de « l'en dehors » dès la première leçon d'*Apologie* et qui conditionne tout le style désormais : à peine évoqué dans *Instruction*, l'on ne le connaissait que peu chez les Italiens et chez les Espagnols. Cela représente vraiment un tournant qui conditionne notamment les positions de pieds en dehors qui doivent croiser devant et derrière en ouverture pour aller de côté dans les branles, et qui devient obligé partout. De même la notion de glisse et de coulade va devenir intrinsèque à la façon de danser, mélangée à l'élevé sur un pied, sur deux pieds, et sur la demi-pointe convoquée dans le mouvement, dont nous comprenons que la re-descente, l'atterrissage, paraît bien donner ce style coulé.

Les deux ouvrages semblent respecter l'harmonie faite de mesure, d'ordre, de mesure, de dessin formes édictées depuis deux siècles par les Italiens et démontrées par les Espagnols, mais dans une forme vraiment différente, qui devient ensuite typiquement française.

Dans un deuxième temps, nous étudierons ce que signifie cet enseignement au niveau de la civilité tout autant qu'au niveau du corps¹ et au-delà, des principes érigés de l'art de la danse en général. L'analyse portera sur ce que l'on peut appeler un style, fait de raffinement entre terre et élévation, un style coulé, mesuré, modéré, qui induit un ordre corporel et civil maîtrisé, principes à la fois de minimalisme et de civilité obligée. Ces principes donneront lieu dans un futur proche à un style académique.

Si *Louange de la danse* suit de près les mêmes expressions et recommandations stylistiques qu'*Apologie de la danse*, « viser les belles actions » et la perfection pour le cavalier « du vray air qu'on y doit observer », la bienséance pour les dames et une danse « dont les mouvements soient doux et sans force », etc., *Apologie* regorge de nombreux détails, d'explications et de considérations stylistiques complexes concernant la façon de danser avec des détails techniques : les deux indiquent une sorte de *maniera* obligée.

Ces notions à la fois techniques et artistiques se mélangent aux notions morales et de civilité de la société de cour : elles sont complètement imbriquées les unes dans les autres, et font partie de bases incontournables.

¹ Opposition, épaulement, onduler.

AIDE À LA RECHERCHE ET AU PATRIMOINE EN DANSE 2020

Plus, elles conditionneront le corps de l'aristocrate – bientôt imité par la bourgeoisie au courant du 17^e siècle – pour longtemps, dans la tenue en société, la connaissance des règles de civilité, et même plus tard, et dans le même temps, celles de la Belle Danse ; elles connaîtront une longue vie au cours des siècles suivants en devenant un véritable culte à la perfection.

Mots-clefs : terre à terre, par haut, pas relevés, cadances, glisses, coulé, gravité, doux, (bonne) grâce, modestie, bienséance.